

Compte Rendu Séance du Conseil Municipal du :

Jeudi 12 Avril 2018

L'an deux mille dix-huit le 12 Avril à 21 heures 00, le Conseil Municipal de la Commune de Saint-Maurin, dûment convoqué en date du 6 Avril 2018, s'est réuni à la Mairie, en séance ordinaire, sous la présidence de Madame Michèle DEFLISQUE, Maire.

Etaient présents : FAURE Denise, TAILLEFER Olivier, RABOIS Jean-Charles, BOVEROD Gilles, LEROYER Etienne, SIMON Gisèle, Claudine BOUGEARD, DEFLISQUE Michèle, MALCAYRAN Jean-Claude

Absents excusés : DEAN Jacqueline

Pouvoirs : DEAN Jacqueline à SIMON Gisèle ;

Absents non excusé(e)s : POMPIDOU Christelle ;

Secrétaire de Séance : Etienne LEROYER

Date de la convocation : 6 Avril 2018

Ouverture de séance à : 21h10

Séance close à : 0 h 30

Membres en exercice	Présents	Pouvoirs	Votants
11	9	1	10

1. Validation du CR de la séance du 1^{er} mars 2018 ;

Le PV de la séance du 1^{er} mars 2018 est mis au vote ; Après un tour de table il est validé ;

VOTANTS : 10 Pour : 10 Contre : 0 Abstention : 0

2. Vote des subventions aux associations pour l'exercice 2018 ;

Délib 01/12-04-2018

Le Maire rappelle au Conseil Municipal qu'il est nécessaire au moment du vote du budget primitif de l'année, de voter les montants des subventions de fonctionnement allouées aux différentes associations qui en ont fait la demande, et ce afin de les aider dans l'organisation de leurs activités. A ce titre, au vu des comptes des différents demandeurs et compte tenu de la stabilisation des dotations de l'état pour l'année 2018, Mme le Maire propose d'allouer les mêmes aides que celles attribuées en 2017 ;

Mme Fauré et Mr Leroyer, présidents d'associations, ayant quittés la salle, Mme le Maire met au vote, pour l'année 2018 les attributions suivantes, en précisant que la Chasse et Radio Bulle n'ont pas fait leur demande à ce jour ; à ce titre il ne sera pas statué sur leur attribution lors de cette séance, au besoin et sur leur demande une décision modificative sera prise en cours d'exercice ; Claudine BOUGEARD précise qu'elle a consulté les statuts de toutes les associations de St-Maurin et que beaucoup ne sont pas à jour, les mises à jour des membres du bureau ne sont pas toujours faites.

Association	Montant de la subvention en euros
ADIL 47	118
Club de l'Abbaye « Les Aînés Ruraux »	650
Comité des Fêtes	1224
Foot-Ball Club St-Maurinois	1632
Foyer Rural de St-Maurin	408
« Les Amis de l'Abbaye » patrimoine	2204
Prévention Routière 47	80
Restos du Cœur relais de Bon Rencontre	90
Bik'Cars	700
Pétanque	394
APE du RPI Tayrac/St-Maurin	1200
ASSAD UNA Beauville	500
TOTAL :	9.200 euros

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- **Approuve** les montants de ces subventions ;
- **Dit** que le montant total sera inscrit au **compte 6574 du budget primitif pour 2018** de la commune, et que les sommes correspondantes seront versées aux intéressés après retour du budget de la Préfecture.

VOTANTS : 8 Pour : 7 Contre : 1 Abstention : 0

**3. Vote des taux des taxes communales pour 2018 ;
Délib 02/12-04-2018**

Le Maire, expose à l'Assemblée son intention que de ne pas voir les taux des quatre taxes, part communale, augmenter pour l'exercice 2018, en effet le contexte économique actuel ne permet pas d'augmentation de la pression fiscale sur les foyers et d'autre part les bases d'impositions notifiées pour 2018 sont en légère augmentation ce qui conduit, sans augmentation des taux, à un maintien du produit attendu.

Ainsi il apparaît que la pression fiscale par habitant est à ce jour suffisante et l'équilibre budgétaire est atteint avec le produit fiscal attendu, tel qu'il résulte de la notification des bases d'imposition prévisionnelles et de leurs compensations pour 2018.

Après en avoir délibéré, **le Conseil Municipal**, fixe les taux d'imposition pour l'année 2018 :

Taxe	Bases notifiées	Taux votés	Produit attendu 2016
taxe d'habitation	592 600	9,24%	54 756
taxe foncière bâti	385 400	9,10%	35 071
taxe foncière non bâti	52 400	63,55%	33 300
CFE	16 500	15,15%	2 500
Produit attendu :			125 627

Le produit fiscal attendu de : 125 627 € sera inscrit au budget primitif 2018 de la commune, compte 73111.

VOTANTS : 10 Pour : 10 Contre : 0 Abstention : 0

**4. Vote du Budget Primitif de la commune pour 2018;
Délib 03/12-04-2018**

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Michèle DEFLISQUE, Maire, vote les propositions nouvelles du Budget Primitif de l'exercice 2018 :

Investissement

Dépenses : **285 577, 00**
Recettes : **301 353, 00**

Fonctionnement

Dépenses : **519 258, 00**
Recettes : **532 875, 00**

Pour rappel, total budget :

Investissement

Dépenses : 336 388, 00 (dont 50 811, 00 de RAR)
Recettes : 336 388, 00 (dont 35 035, 00 de RAR)

Fonctionnement

Dépenses : **519 258, 00** (dont 0,00 de RAR)
Recettes : **532 875, 00** (dont 0,00 de RAR)

VOTANTS : 10 Pour : 9 Contre : 0 Abstention : 1

**5. Vote du Budget Primitif du multiservices pour 2018;
Délib 04/12-04-2018**

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Michèle DEFLISQUE, Maire, vote les propositions nouvelles du Budget Primitif de l'exercice 2018 :

Investissement

Dépenses : **6 626, 00**
Recettes : **6 626, 00**

Fonctionnement

Dépenses : **5 354, 00**
Recettes : **11 628, 00**

Pour rappel, total budget :

Investissement

Dépenses : 6 626, 00 (dont 0, 00 de RAR)
Recettes : 6 626, 00 (dont 0, 00 de RAR)

Fonctionnement

Dépenses : **5 354, 00** (dont 0,00 de RAR)
Recettes : **11 628, 00** (dont 0,00 de RAR)

VOTANTS : 10 Pour : 10 Contre : 0 Abstention : 0

**6. Délibéré sur le retrait de la délibération du conseil municipal n°01/09-02-2018 du 09 février 2018 relative à l'abrogation de la délibération n°5 du 30 juin 2017 portant sur la participation financière de la commune aux travaux de la nouvelle STEP ;
Délib 05/12-04-2018**

Mme le **Maire**, donne lecture aux membres du conseil du courrier en date du 30 mars 2018 reçu de la Préfecture ;

Après en avoir délibéré, **le Conseil Municipal** ;

- **Retire** la délibération n°1/09-02-2018 du 9 février 2018 relative à l'abrogation de la délibération n°5 du 30 juin 2017 portant sur la participation financière de la commune aux travaux de la nouvelle STEP ;

VOTANTS : 10 Pour : 6 Contre : 4 Abstention : 0

7. Délibéré pour annuler et remplacer la délibération n°8/14-09-17 prise en date du 14 septembre 2017 portant sur la demande de subvention à la DRAC Aquitaine pour les travaux au clocher phases 1 et 2 (plan de financement modifié) ;

Délib 06/12-04-2018

Mme le **Maire**, donne lecture aux membres du conseil du courrier en date du 27 février 2018 reçu de la DRAC Aquitaine et demandant que le plan de financement des travaux du clocher ne fasse apparaître que la première tranche de travaux au programme 2018 ;

Après en avoir délibéré, **le Conseil Municipal** ;

- **Annule** la délibération n°8/14-09-2017 du 14 septembre 2017 relative à la demande de subvention à la DRAC pour les tranches 1 et 2 de travaux du clocher programme 2018/2019 ;
- **Fixe** le plan de financement de la phase 1 (programme 2018) des travaux de rénovation du clocher de l'ancienne église de l'abbaye comme suit :

- Dépenses HT : 130 000, 00 €
- Dépense TTC : 156 000, 00 €

- **Subvention de l'Etat, DRAC, 50% : 65 000, 00 €**

- Autofinancement communal (50%) : 65 000, 00 €
- TVA à la charge de la commune (20%) : 26 000, 00 €

- **Sollicite** la DRAC pour l'attribution d'une aide, au titre du régime Patrimoine, à hauteur de 50% de la dépense HT, soit 65 000, 00 € ;
- **Précise** qu'en vertu du courrier de Mme le Préfet en date du 29 janvier 2018 la commune bénéficie d'une dérogation exceptionnelle lui permettant d'atteindre un taux d'aides publiques de 90% ;
- **S'engage** à inscrire les crédits nécessaires au financement de cette phase 1 au budget primitif de la commune pour 2018 ;

VOTANTS : 10 Pour : 10 Contre : 0 Abstention : 0

8. Délibéré sur la suppression de l'emploi d'adjoint administratif de 2^{ème} classe à 23h hebdomadaires ;

Délib 07/12-04-2018

Vu la délibération n°01/24-07-2014 portant création du poste d'adjoint administratif territorial de 2^{ème} classe titulaire à temps non complet, 23 h hebdomadaires ;

Vu la saisine du Comité technique en date du 12 décembre 2017 sur la suppression de cet emploi ;

Vu l'avis favorable du Comité technique rendu en séance du 13 mars 2018 ;

Après en avoir délibéré, **le Conseil Municipal** ;

- **Supprime** l'emploi d'adjoint administratif territorial de 2^{ème} classe titulaire à temps non complet, 23 h hebdomadaires ;

VOTANTS : 10 Pour : 10 Contre : 0 Abstention : 0

9. Délibéré sur la suppression de l'emploi d'adjoint administratif de 1ère classe à 23h hebdomadaires ;

Délib 08/12-04-2018

Vu la délibération n°04/25-06-2015 portant création du poste d'adjoint administratif territorial de 1^{ère} classe titulaire à temps non complet, 23 h hebdomadaires ;

Vu la saisine du Comité technique en date du 12 décembre 2017 sur la suppression de cet emploi ;

Vu l'avis favorable du Comité technique rendu en séance du 13 mars 2018 ;

Après en avoir délibéré, **le Conseil Municipal** ;

- **Supprime** l'emploi d'adjoint administratif territorial de 1ère classe titulaire à temps non complet, 23 h hebdomadaires ;

VOTANTS : 10 Pour : 10 Contre : 0 Abstention : 0

10. Délibéré afin de fixer les tarifs des photocopies délivrées par le secrétariat de mairie ;

Délib 09/12-04-2018

Mme le Maire précise que le photocopieur du secrétariat de Mairie vient d'être renouvelé et que l'ancien, comme cela se fait à l'habitude, a été transféré à l'école ;

Elle précise que le coût de cet outil de travail indispensable ne cesse d'augmenter malgré la renégociation des prix des copies ;

Aussi elle propose aux membres du conseil de faire payer les photocopies délivrées aux administrés lorsque celles-ci ne sont pas nécessaires à la constitution d'un dossier en mairie ;

Après en avoir délibéré, **le Conseil Municipal** ;

- **Fixe** le tarif des photocopies délivrées par le secrétariat de mairie comme suit :
 - Copie ou impression A4 noir et blanc
 - **simple = 0.50 €**
 - **recto/verso = 1, 00 €**

- Copie ou impression A4 couleur

- simple = 1, 00 €

- recto/verso = 1, 50 €

VOTANTS : 10 Pour : 9 Contre : 0 Abstention : 1

11. Le point sur la trésorerie communale ;

Elle s'établie à 80.000 euros ;

12. Questions et informations diverses ;

- Lecture des devis de Monsieur Lagardère pour la réfection des grilles de l'école :
1/ remplacement des 70 ml en 1.80 de hauteur y compris portail en acier galvanisé finition peinture : 28.452 TTC
2/ même chose mais en acier simple finition peinture : 16 896 TTC
3/ réhausse de l'existant en acier simple y compris portail, finition peinture : 14 973 TTC
 - Lecture du devis de Monsieur Valette pour la restauration de la tablette bois et marbre à l'intérieur de l'Eglise qui menace de tomber : 802 € TTC ;
Le conseil municipal est d'accord sur le principe et valide ce devis en imposant un délai rapide d'intervention compte tenu du danger ; Olivier Taillefer contactera le Président des Anciens Combattants pour une éventuelle aide ;
 - Lecture du courrier de Madame la Sénatrice Bonfanti Dossat en réponse au questionnement de Madame le Maire au sujet du PLU et de la Défense Extérieure Contre l'Incendie ;
 - Lecture du courrier du Département sur le déploiement de la fibre optique : l'arrivée de la fibre optique à St-Maurin était prévu pour 2022 et serait avancée à 2019 ; il faudra prévoir au budget 2019 le coût de l'adressage (nom et numéros des routes en campagne)
 - Lecture du projet d'accessibilité mairie/poste reçu ce jour du maître d'œuvre ;
 - Prochain conseil le lundi 28 mai ou le mardi 29 mai 2018 à 21h ;
-

L'ordre du jour étant clos la séance est levée à 0h 30 heures ;

Saint-Maurin le 23 Avril 2018,

**Le secrétaire,
Etienne LEROYER ;**

**Le Maire,
Michèle DEFLISQUE ;**